

ARAB TUNISIAN LEASE



Société Anonyme au capital de 17 000 000 dinars
divisé en 17 000 000 actions de nominal 1^{er} dinar

Siège social : Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène
Registre du Commerce : B157711996
Tél : 71 238 000 – Fax : 71 767 300

ATL est notée « BBB (tun) » à long terme avec perspective d'évolution « stable » et « F3 (tun) » à court terme,
par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 06 Avril 2009.

NOTE D'OPERATION MISE A LA DISPOSITION DU PUBLIC A L'OCCASION DE L'EMISSION ET L'ADMISSION DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE « Emprunt obligataire ATL 2009/2 » DE 20 000 000 DINARS EMIS PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

Durée : 7 ans avec deux ans de franchise
Taux d'intérêt : TMM+ 0,75% et/ou 5,25% l'an
Prix d'émission : 100 Dinars
Remboursement annuel constant à partir de la 3^{ème} année

La présente émission a reçu la note BBB (tun) avec perspective d'évolution « stable », par l'agence de notation
Fitch Ratings en date du 27/05/2009.

09 / 0665 28 AOÛT 2009

Visa du CMF n° du donné en application de l'article 2 de la loi 94-117 du 14/11/1994.
Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage
la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des
éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de
l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Responsable de l'information

Mr Kamel HABIBI, Directeur Administratif et Financier à l'ATL
ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 Mahragène
Tél : 71 238 000 – Fax : 71 767 300

Intermédiaire en bourse chargé de l'opération,

BNA CAPITALAUX - intermédiaire en bourse
27bis, Rue de Liban Lafayette 1002 Tunis
Tél : 71 788 228 – Fax : 71 786 239

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la présente note d'opération et du document de référence de
l'Arab Tunisian Lease enregistré par le CMF en date du **2-9 AOÛT 2009**, sous le n° **09 / 0004**. La présente note
d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre
Urbain Nord – 1082 Mahragène ; de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – 27bis, Rue de Liban Lafayette 1002 Tunis, de
l'AFC intermédiaire en bourse – 4 Rue 7036 El Menzah IV et sur le site Internet du CMF www.cmf.org.tn et de l'ATL :
www.atl.com.tn



août 2009

Ⓜ Réduction de la valeur nominale de 10 DT à 1 DT suivant la décision de l'AGE du 31 Mai 2007

SOMMAIRE

FLASH - EMPRUNT OBLIGATAIRE « EMPRUNT ATL 2009/2 »	3
CHAPITRE 1. RESPONSABLE DE LA NOTE D'OPERATION.....	5
1.1. RESPONSABLE DE LA NOTE D'OPERATION	5
1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DE LA NOTE D'OPERATION	5
1.3. ATTESTATION DE L'INTERMEDIAIRE EN BOURSE CHARGE DE L'ELABORATION DE LA NOTE D'OPERATION.....	5
1.4. RESPONSABLE DE L'INFORMATION.....	5
CHAPITRE 2. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION.....	6
2.1. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EMISSION	6
2.1.1. Décision à l'origine de l'émission.....	6
2.1.2. Renseignements relatifs à l'émission.....	6
2.1.3. Période des souscriptions et de versement	6
2.1.4. Clôture des souscriptions	6
2.1.5. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public	7
2.1.6. But de l'émission.....	7
2.2. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS	7
2.2.1. Nature, forme et délivrance des titres	7
2.2.2. Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement.....	7
2.2.3. Date de jouissance des intérêts	7
2.2.4. Date de règlement	8
2.2.5. Taux d'intérêts.....	8
2.2.6. Intérêts.....	8
2.2.7. Amortissement et remboursement.....	8
2.2.7.1. Amortissement de l'emprunt à Taux fixe	9
2.2.7.2. Amortissement de l'emprunt à Taux variable.....	10
2.2.8. Prix de remboursement	10
2.2.9. Paiement.....	11
2.2.10. Taux de rendement actuariel et marge actuarielle	11
2.2.11. Durée totale, durée de vie moyenne de l'emprunt et duration de l'emprunt :.....	11
2.2.12. Notation de l'émission :.....	11
2.2.13. Notation de la société :.....	12
2.2.14. Mode de placement	20
2.2.15. Organisation de la représentation des porteurs des obligations	20
2.2.16. Fiscalité des titres.....	20
2.3. Renseignements généraux.....	20
2.3.1. Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires	20
2.3.2. Marché des titres	20
2.3.3. Prise en charge des obligations par la STICODEVAM.....	21
2.3.4. Tribunaux compétents en cas de litige.....	21
Bulletins de souscription.....	22

FLASH - EMPRUNT OBLIGATAIRE « EMPRUNT ATL 2009/2 »

L'emprunt obligataire « Emprunt ATL 2009/2 » est émis pour un montant de 20 000 000 de dinars divisé en 200 000 obligations de 100 dinars de nominal, au taux fixe de 5,25% l'an et/ou taux variable TMM+ 0,75%, au choix du souscripteur.

Dénomination de l'emprunt : « Emprunt ATL 2009/2 »

Montant : 20 000 000 de dinars divisé en 2000 000 obligations.

Nominal : 100 dinars par obligation.

Prix d'émission

100 dinars par obligation payable intégralement à la souscription.

Prix de remboursement

100 dinars par obligation

Date de jouissance en intérêts

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date de souscription et de libération et la date limite de clôture, soit le 25/09/2009 seront décomptés et payés à cette dernière date. La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au 25/09/2009, soit la date limite de la clôture de souscription, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Durée

Les obligations sont émises pour une période totale de 7 ans dont 2 ans de franchise.

Durée de vie moyenne

Cinq (5) ans pour le présent emprunt.

Taux d'intérêt

TMM + 0,75 % et/ou de 5,25% brut l'an au choix du souscripteur.

Marge actuarielle (Taux variable)

0,75% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Taux de rendement actuariel (Taux fixe)

5,25 % pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Amortissement

Les obligations seront amortissables annuellement par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 dinars par obligation, et ce à partir de la 3^{ème} année.

Forme des obligations

Les obligations seront nominatives.

Souscriptions et versements

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du 11/09/2009 auprès de la BNA Capitaux - intermédiaire en bourse, sis 27bis, Rue de Liban Lafayette 1002 Tunis et l'Arab Financial Consultants-AFC, intermédiaire en bourse sis 4 rue 7036 El Menzah IV.

Clôture des souscriptions

Les souscriptions seront clôturées sans préavis et au plus tard le 25/09/2009. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des obligations émises. En cas de non placement intégral de

l'émission et passé le délai de souscription, les souscriptions seront prorogées au 02/10/2009 avec maintien de la date unique de jouissance. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société. Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Paie ment

Le paiement des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le 25 Septembre de chaque année. Le premier paiement en intérêts aura lieu le 25/09/2010. Le premier remboursement en capital aura lieu le 25/09/2012. Le paiement des intérêts et le remboursement du capital sont effectués par les dépositaires à travers la STICODEVAM.

Régime fiscal

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement, la délivrance des attestations de propriété et la tenue du registre des obligations de l'« Emprunt ATL 2009/2 » seront assurés, durant toute la durée de vie de l'emprunt par la BNA CAPITAUX - intermédiaire en bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité y afférente.

Garantie

Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie

Notation

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 27/08/2009 la note BBB avec perspective d'évolution stable à long terme à l'« Emprunt ATL 2009/2 ».

Cotation en bourse

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, l'Arab Tunisian Lease s'engage à demander l'admission des obligations souscrites au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM

L'Arab Tunisian Lease s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive des tribunaux de Tunis.

Mode de représentation des porteurs des obligations

Droit commun régissant la représentation des obligataires

Chapitre 1 : RESPONSABLES DE LA NOTE D'OPERATION

1.1 Responsable de la note d'opération :

Arab Tunisian Lease
Le Président Directeur Général
Monsieur Slimène Bettaieb



1.2 Attestation du responsable de la note d'opération :

« A notre connaissance, les données de la présente note d'opération sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de l'émetteur ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts. Elles ne comprennent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. »

Arab Tunisian Lease
Le Président Directeur Général
Monsieur Slimène Bettaieb



1.3 Attestation de l'intermédiaire en bourse chargé de l'opération :

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité de la note d'opération. »

BNA CAPITAUX
Le Directeur Général
Monsieur Yadh Slim



1.4 Responsable de l'information :

Mr. Kamel Habibi Directeur Administratif et Financier à l'ATL. Tél : 71 788 228 - Fax : 71 786 239

La notice l'égalité a été publiée au JORT N° 206 du 03/09/2009

Conseil du Marché Financier
N° 044 / 0665
Visa n° du 28 AOUT 2009.
Délivré au vu de l'article 2 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994
Le Président du Conseil du Marché Financier

Signé: Mohamed Béchir CHALGHOUIM



Chapitre 2 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION

2.1. Renseignements relatifs à l'émission

2.1.1. Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Arab Tunisian Lease tenue le 21 mai 2009 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 50 millions de dinars et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées. Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du 12/08/2009 d'émettre un emprunt obligataire de 20 millions de dinars aux conditions explicitées ci-après.

2.1.2. Renseignements relatifs à l'émission

✓ Montant

Le montant nominal du présent emprunt obligataire est fixé à 20 millions de dinars divisés en 200 000 obligations de nominal 100 dinars.

✓ Produit brut et produit net de l'emprunt

Le produit brut de l'emprunt obligataire est de 20 000 000 dinars.

Les frais de montage et les commissions de placement s'élèvent à 77 500D, les frais du Conseil du Marché Financier s'élèvent à 11 000D, les frais de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis sont de 3 000D hors taxes, les frais de la STICODEVAM sur la durée de vie de l'emprunt s'élèvent à 29 575D hors taxes et les frais divers 1 500D, soit un total de frais approximatif de 122 575D et un produit net de l'emprunt de 19 877 425D.

(en Dinars)	Global	Par obligation
Produit brut	20 000 000	100
Frais globaux*	122 575	0,613
Produit net	19 877 425	99,387

2.1.3. Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt obligataire seront reçus à partir du 11/09/2009 et clôturées sans préavis et au plus tard le 25/09/2009. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

2.1.4. Clôture des souscriptions

En cas de non placement intégral de l'émission et passé le délai de souscription, les souscriptions seront prolongées jusqu'au 02/10/2009 avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. En cas de non placement intégral de l'émission au 02/10/2009, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société. Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

* Ces frais sont calculés pour toute la durée de vie de l'emprunt et sont donnés à titre indicatif. Le total de ces frais dépend du montant collecté au moment de la clôture des souscriptions et de la partie des charges d'intérêts à taux variable et à taux fixe.

2.1.5. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du 11/09/2009 auprès de la BNA Capitaux-intermédiaire en bourse, sis 27bis, Rue de Liban Lafayette 1002 Tunis et de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis 4, rue 7036 El menzah IV.

2.1.6. But de l'émission

ARAB TUNISIAN LEASE, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Economie. A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

2.2. Caractéristiques des titres émis

2.2.1. Nature, forme et délivrance des titres

Dénomination de l'emprunt : « Emprunt ATL 2009/2 »

Nature des titres : Titres de créance.

Forme des titres : Les obligations seront nominatives.

Catégorie des titres : Ordinaire.

Législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous titre 5, chapitre 3 des obligations.

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation de propriété des obligations souscrites délivrée par le centralisateur des titres (BNA CAPITAUX – intermédiaire en bourse).

2.2.2. Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

2.2.3. Date de jouissance des intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et la date limite de clôture, soit le 25/09/2009 seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée au 25/09/2009, soit la date limite de clôture des souscriptions et ce même en cas de prorogation de cette date.

2.2.4. Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

2.2.5.Taux d'intérêts

Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

- Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 0,75% brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 75 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Septembre de l'année n-1 au mois d'Août de l'année n.
 - Taux annuel brut de 5,25% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

2.2.6.Intérêts

Les intérêts seront payés à terme échu le 25 Septembre de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le 25/09/2016.

Le montant total des intérêts serait de 5 250mD si l'emprunt était souscrit dans sa globalité à taux fixe. S'il était souscrit dans sa globalité à taux variable (TMM+0,75%), le montant des intérêts s'élèverait à 5 464mD (en considérant un taux nominal de 5,46417% calculé sur la base de la moyenne du TMM du mois d'Août 2008 au mois de Juillet 2009, à titre indicatif).

2.2.7.Amortissement et remboursement

Toutes les obligations émises feront l'objet, à partir de la 3^{ème} année, de la date limite de clôture des souscriptions, d'un amortissement annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le 25/09/2016.

Les tableaux d'amortissement à taux variable sont établis à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés suite à la variation du TMM publié par la BCT. Le taux d'intérêt de l'emprunt à prendre en considération est la moyenne arithmétique des taux mensuels des 12 derniers mois précédant le service des intérêts payés aux souscripteurs majoré d'une marge de 0,75% (soit la moyenne du TMM + 0,75%). Pour les besoins de calcul, on a retenu comme taux la moyenne des TMM des 12 derniers mois (du mois d'Août 2008 au mois de Juillet 2009) soit 4,71417% majoré d'une marge de 0,75%. Ce taux a été figé à cette valeur jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Nombre d'obligations : 200 000 obligations

Valeur nominale de l'obligation : 100 dinars

Date de jouissance unique servant de base pour la cotation en bourse : 25/09/2009

Date du premier paiement en intérêts : 25/09/2010

Date du premier remboursement en capital : 25/09/2012

Date de la dernière échéance : 25/09/2016

Taux d'intérêt nominal :

- Fixe : 5,25% brut par an
- ou
- Variable : (TMM + 0,75%) : 5,46417%. C'est la moyenne des TMM des 12 derniers mois, du mois de d'Août 2008 au mois de Juillet 2009, majorée de 0,75%. (à titre indicatif).

Amortissement : Linéaire par un cinquième de la valeur nominale, soit 20D par obligation et ce, à partir de la 3^{ème} année suivant la date limite de clôture des souscriptions.

✓ Définition du TMM

Le taux moyen mensuel du marché monétaire (TMM) publié par la BCT est la sommation des taux du jour du marché monétaire (TM) rapportée sur le nombre exact de jours du mois, le résultat étant arrondi au 1/100 de point de pourcentage le plus proche.

✓ Evolution du TMM durant les dix dernières années :

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Janvier	6.8750	5.8750	5.9375	5.9375	5.9063	5.0000	5.0000	5.0000	5.2700	5.2700	4,7000
Février	6.2500	5.8750	6.0000	5.9375	5.8750	5.0000	5.0000	5.0000	5.2500	5.3100	4,4700
Mars	5.8750	5.8750	6.0000	5.9375	5.8125	5.0000	5.0000	5.0000	5.3600	5.2300	4,2600
Avril	5.8750	5.8750	6.2500	5.9375	5.5000	5.0000	5.0000	5.0000	5.2400	5.2200	4,3000
Mai	5.8750	5.8750	5.9375	5.9375	5.5000	5.0000	5.0000	5.0000	5.2600	5.2200	4,2300
Juin	5.8750	5.8750	6.0000	5.9375	5.3125	5.0000	5.0000	5.0000	5.2300	5.1900	4,2500
Juillet	5.8750	5.8750	6.0625	5.9688	5.0000	5.0000	5.0000	5.0400*	5.2300	5,1900	4,3300
Août	5.8750	5.8750	6.0625	5.9688	5.0000	5.0000	5.0000	5.0100	5.1800	5,2300	
Septembre	5.8750	5.8750	6.0625	5.9063	5.0000	5.0000	5.0000	5.0000	5.1900	5,1700	
Octobre	5.8750	5.8750	6.0000	5.9063	5.0000	5.0000	5.0000	5.2200	5.2500	5,2700	
Novembre	5.8750	5.8750	5.9375	5.9063	5.0000	5.0000	5.0000	5.2600	5.2000	5,1700	
Décembre	5.8750	5.8750	5.9375	5.9063	5.0000	5.0000	5.0000	5.3300	5.2600	5,1900	

*Le TMM qui était arrondi au 1/32 de point de pourcentage le plus proche devient arrondi au 1/100 de pourcentage le plus proche

Source : BCT

2.2.7.1. Amortissement de l'emprunt à taux fixe

Tableau d'amortissement de l'emprunt (Taux fixe=5,25%)

(en Dinars)

Échéance	Valeur Nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêts bruts	Annuité
2009	20 000 000	0	20 000 000	0	0
2010		0	20 000 000	1 050 000	1050000
2011		0	20 000 000	1 050 000	1050000
2012		4 000 000	16 000 000	1 050 000	5050000
2013		4 000 000	12 000 000	840 000	4840000
2014		4 000 000	8 000 000	630 000	4630000
2015		4 000 000	4 000 000	420 000	4420000
2016		4 000 000	0	210 000	4 210 000
Total		20 000 000		5 250 000	25 250 000

Tableau d'amortissement par obligation (Taux fixe=5,25%)

(en Dinars)

Échéance	Valeur Nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêts bruts	Annuité
2009	100		100		
2010			100	5,250	5,250
2011			100	5,250	5,250
2012		20	80	5,250	25,250
2013		20	60	4,200	24,200
2014		20	40	3,150	23,150
2015		20	20	2,100	22,100
2016		20	0	1,050	21,050
Total		100		26,250	126,250

2.2.7.2. Amortissement de l'emprunt à taux variable

Tableau d'amortissement de l'emprunt à Taux variable = 5,46417% (à titre indicatif)

Échéance	Valeur Nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêts bruts	Annuité
2009	20 000 000	0	20 000 000	1 092 834	1 092 834
2010		0	20 000 000	1 092 834	1 092 834
2011		0	20 000 000	1 092 834	5 092 834
2012		4 000 000	16 000 000	874 267	4 874 267
2013		4 000 000	12 000 000	655 700	4 655 700
2014		4 000 000	8 000 000	437 134	4 437 134
2015		4 000 000	4 000 000	218 567	4 218 567
2016		4 000 000	0		
Total		20 000 000		5 464 170	25 464 170

Tableau d'amortissement par obligation (Taux variable) = 5,46417% (à titre indicatif)

Échéance	Valeur Nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêts bruts	Annuité
2009	100		100		
2010			100	5,464	5,464
2011			100	5,464	5,464
2012		20	80	5,464	25,464
2013		20	60	4,371	24,371
2014		20	40	3,279	23,279
2015		20	20	2,186	22,186
2016		20	0	1,093	21,093
Total		100		27,321	127,321

2.2.8. Prix de remboursement

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

2.2.9. Paiement

Le paiement des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le 25 Septembre de chaque année. Le paiement des intérêts et le remboursement du capital sont effectués par les dépositaires à travers la STICODEVAM.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le 25/09/2010.

Le premier remboursement du capital aura lieu le 25/09/2012.

2.2.10. Taux de rendement actuariel et marge actuarielle

✓ Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 5,25% l'an pour le présent emprunt.

✓ Marge actuarielle (Souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Juillet 2009, qui est égale à 4,71417%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 5,46417%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 0.75%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

2.2.11. Durée totale, durée de vie moyenne de l'emprunt et duration de l'emprunt :

✓ Durée totale

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une période totale de 7 ans avec 2 ans de franchise.

✓ Durée de vie moyenne

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie moyenne est de 5 ans pour l'emprunt obligataire « Emprunt ATL 2009/2 »

✓ Duration de l'emprunt

La Duration exprime l'horizon de placement pour lequel la performance effective obtenue pour un placement obligataire est égale, quelque soit l'évolution des taux d'intérêt à la performance théorique initiale.

A l'issue d'une durée égale à la duration, le risque de perte (ou de gain) en capital est compensé exactement par le risque de réinvestissement à la hausse (ou à la baisse) des flux.

Elle s'exprime en années et elle est obtenue en divisant la somme des annuités pondérées actualisées par le prix de l'obligation, ou à défaut, par la somme des annuités actualisées.

La duration de l'emprunt obligataire « Emprunt ATL 2009/2 » est égale à 4,485 années.

2.2.12 Notation de l'émission :

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 27/08/2009, la note à long terme « BBB » à l'emprunt « Emprunt ATL 2009/2 » objet de la présente note d'opération.

La note « BBB » indique une qualité de créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que les créances notées dans les catégories supérieures.

L'ATL s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière. Elle s'engage également à tenir une communication financière au moins une fois par an.

2.2.13 Notation de la société :

L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du 06 Avril 2009 les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note long terme : BBB (tun)
- Note court terme : F3 (tun)
- perspective d'évolution de la note à long terme : stable

Les notes nationales attribuées par Fitch Ratings à l'ATL reflètent une rentabilité en ligne avec celles de ses concurrents, une capitalisation plus faible et une liquidité serrée. Elles tiennent compte d'une qualité d'actifs en nette amélioration et se comparant favorablement à celles de ses pairs, mais qui demeure faible au regard des standards internationaux.

BBB+, BBB, BBB- (long terme) : Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres sociétés émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes « + » et « - » marquent les nuances de qualité.

F3 (court terme) : Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois, cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.

Lettre de notation de l'émission

FitchRatings

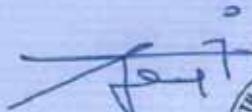
LETTRE DE NOTATION

Fitch Ratings a attribué à l'émission suivante de la société Arab Tunisian Lease (ATL) la note «**BBB(tun)**» avec perspective d'évolution « Stable ».

Emetteur	: ARAB TUNISIAN LEASE
Désignation de l'émission	: « Emprunt obligataire ATL 2009/2 »
Montant	: 20 000 000 de dinars tunisiens
Prix d'émission unitaire	: 100,000 dinars tunisiens
Taux nominal	: TMM + 0,75% et/ou 5,25% l'an
Durée	: 7 ans dont deux ans de franchise
Amortissement	: annuel constant par 1/5 de la valeur nominale, soit 20 dinars par obligation.

Les notes n'expriment que l'appréciation de Fitch Ratings sur la capacité de l'Arab Tunisian Lease à honorer en temps et en heure les échéances de remboursement de cet emprunt et ne comportent aucune appréciation sur le rendement dont les porteurs de titres de dette sont susceptibles de bénéficier. Ces notes sont formulées à partir des informations qui lui sont communiquées par l'Arab Tunisian Lease et dont Fitch Ratings ne garantit ni l'exactitude ni le caractère complet. A tout moment Fitch Ratings pourra si elle le juge fondé à partir des informations dont elle dispose, modifier les notes à la hausse ou à la baisse, cette modification pouvant être précédée d'une mise sous surveillance accompagnée ou non d'une indication de tendance.

Fait à Tunis le, 27 août 2009


Ikbel BEDOUI
Directeur Général
Fitch North Africa



Fitch North Africa S.A

Société Anonyme au capital de 300 000 Dinars Tunisiens

*18A, rue de Médecine - 1002 Tunis - Tunisie - Tél. : (216) 71 84 48 05 / 71 84 09 02 - Fax : (216) 71 79 19 10 - Site Web : www.fitchratings.com.tn
R.C. : B198191996 - Code TVA : 578637P/A/M/000

Lettre de notation de la société

FitchRatings

LETTRE DE NOTATION

Fitch Ratings a confirmé les notes attribuées à la Société Arab Tunisian Lease (ATL) sur son échelle de notation nationale, comme suit :

- Note à long terme : **BBB (tun)**
- Note à court terme : **F3 (tun)**
- Perspective d'évolution de la note à long terme : **Stable**

Les notes n'expriment que l'appréciation de Fitch Ratings sur la capacité de la société ATL à honorer en temps et en heure les échéances de remboursement de sa dette. Ces notes sont formulées à partir des informations qui lui sont communiquées par la société ATL et dont Fitch Ratings ne garantit ni l'exactitude ni le caractère complet. A tout moment Fitch Ratings pourra si elle le juge fondé à partir des informations dont elle dispose, modifier les notes à la hausse ou à la baisse, cette modification pouvant être précédée d'une mise sous surveillance accompagnée ou non d'une indication de tendance.

Fait à Tunis le, 06 avril 2009


Ikbel Bedoui
Directeur Général
Fitch North Africa



Tunisie
Credit Update

Arab Tunisian Lease

Notes

	Notes Actuelles
Notes Nationales	
Long Terme	BBB(tun)
Court Terme	F3(tun)
Risque Souverain	
NDE* LT en monnaie étrangère	BBB
NDE* LT en monnaie locale	A-
Note de plafond souverain	BBB+

Perspective

NDE* LT en monnaie étrangère du souverain	Stable
NDE LT en monnaie locale du souverain	Stable
Note Nationale Long Terme *	Stable

* NDE - Note de Défaut Emetteur

Données Financières

Arab Tunisian Lease	31 déc 08	31 déc 07
Total Bilan (USDm)	176,8	161,38
Total Bilan (TNDm)	231,6	197,0
Total Fonds Propres (TNDm)	38,2	24,5
Résultat Net (TNDm)	5,3	3,4
ROA (%)	2,50	1,90
ROE (%)	16,93	14,44
Ratio Tier 1 (%)	16,50	13,31

Analystes

Sonia Trabelsi
+216 71 840 902
sonia.trabelsi@maghrebrating.com.tn

Tom Claerhout
+44 207 070 5814
tom.claerhout@fitchratings.com

Fondements des Notes Attribuées

- Les notes nationales attribuées à Arab Tunisian Lease (ATL) reflètent une rentabilité acceptable, une capitalisation renforcée et une qualité d'actifs en amélioration bien qu'elle reste inférieure à celle de ses pairs et relativement faible par rapport aux normes internationales. Les notes tiennent également compte d'une liquidité serrée.
- Le renforcement de l'organisation commerciale en 2007 et 2008 a permis une croissance de la production d'ATL de 20% en 2008 (secteur: 12%) concentrée sur le financement de matériel standard (81% des nouveaux crédits). L'augmentation importante des revenus, combinée à une stabilisation de la marge nette d'intérêt et la réduction des dotations aux provisions, a permis à ATL d'afficher des ratios de rentabilité en nette amélioration à fin 2008.
- La qualité des actifs d'ATL a continué de s'améliorer en 2008. Le risque de concentration dans le portefeuille de crédits d'ATL s'est réduit suite au renforcement des fonds propres, les vingt plus gros engagements représentant 65% des fonds propres à fin 2008 (contre 95% à fin 2007). La forte croissance des encours, l'amélioration du recouvrement et les radiations de créances (1,6 Mio TND en 2008) qui compensent l'effet de l'application de critères de classification plus sévères qu'en 2007, ont contribué à la baisse du ratio d'actifs classés à 8,5% en 2008. Le ratio créances classées nettes/fonds propres est acceptable (10,5% des fonds propres à fin 2008). Fitch estime que le risque de concentration sur certains secteurs d'activité est modéré car il correspond essentiellement à du financement de biens standard facilement revendables.
- En 2008, ATL a accru son financement sur le marché obligataire local (66% des financements à fin 2008 dont un emprunt subordonné de 15 Mio TND sur 10 ans), au détriment des crédits à terme accordés par les institutions financières multilatérales (25% des financements). Bien que serrée, la liquidité d'ATL est confortée par l'existence de lignes de crédits bancaires confirmées et non utilisées (14 Mio TND à fin février 2009) et le soutien attendu de ses actionnaires banquiers. Le ratio Tier 1 s'est amélioré en 2008 à la faveur d'un nouvel apport de fonds pour un montant de 10 Mio TND. Il se situait à 16,5% à fin 2008, niveau jugé adéquat par l'agence.

Soutien Extérieur

- Le principal actionnaire d'ATL est l'Arab Tunisian Bank (ATB), sixième banque tunisienne (27% du capital). Fitch estime qu'en cas de nécessité, l'ATB pourrait apporter son soutien à ATL. Toutefois, l'ATB n'étant pas un actionnaire majoritaire, la probabilité d'un tel soutien est jugée modérée par l'agence.

Perspectives et Eléments Déterminants des Notes

- Un relèvement des notes pourrait intervenir si ATL continuait d'améliorer sa rentabilité et sa capitalisation tout en renforçant ses procédures et systèmes de gestion du risque de crédit ainsi que la qualité de ses actifs.

Généralités

Troisième société de leasing tunisienne en termes de total de bilan, ATL détenait, à fin 2008, environ 17% du marché. Hormis l'ATB, ses principaux actionnaires sont un concessionnaire local automobile, Ennakl (14%) et la Banque Nationale Agricole (deuxième banque du pays, 10%). Le reste du capital est dispersé auprès du public.

**Balance Sheet Analysis
ARAB TUNISIAN LEASE**

	31 Dec 2008			31 Dec 2007			31 Dec 2006			31 Dec 2005		
	Year End USDm Original	Year End TNDm Original	As % of Assets Original	Year End USDm Restated	Year End TNDm Restated	As % of Assets Restated	Year End USDm Original	Year End TNDm Original	As % of Assets Original	Year End USDm Original	Year End TNDm Original	As % of Assets Original
A. LOANS												
1. Trade Receivables	0.0	0.0	-	0.0	0.0	-	0.0	-	0.0	0.0	0.0	0.00
2. Overdrafts	0.0	0.0	-	0.0	0.0	-	0.0	-	0.0	0.0	0.0	0.00
3. Other Loans	0.0	0.0	-	0.0	0.0	-	0.0	-	0.0	0.0	0.0	0.00
4. Leased assets	197.2	204.8	88.34	197.0	193.3	88.12	141.0	60.27	124.4	60.20	124.4	88.20
5. Loan Loss Reserves (deducted)	0.0	0.0	-	0.0	0.0	-	0.0	-	0.0	0.0	0.0	0.00
6. Loan Loss Reserves (added)	11.1	14.0	4.30	10.1	11.1	3.86	14.3	5.92	14.2	5.92	14.2	9.16
TOTAL A	198.2	204.8	88.34	197.0	194.3	88.15	141.0	56.27	138.4	56.20	138.4	88.20
B. OTHER EARNING ASSETS												
1. Deposits with Banks	1.1	1.4	0.60	1.2	1.7	0.68	2.2	1.37	0.9	0.9	0.9	0.60
2. Sharehold Investments	0.0	0.0	-	0.0	0.0	-	0.0	-	0.0	0.0	0.0	0.00
3. Other Investments	4.2	5.0	2.07	3.0	4.8	2.36	2.7	1.72	2.3	1.72	4.7	3.42
4. Equity Investments	0.0	0.0	0.00	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
TOTAL B	5.2	6.4	2.67	4.2	6.5	3.04	4.9	3.09	3.2	3.09	5.6	4.02
C. TOTAL EARNING ASSETS (A+B)	203.4	211.2	91.01	201.2	200.8	91.19	145.9	60.36	141.6	60.29	144.0	92.22
D. FIXED ASSETS	1.1	4.0	1.72	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.0	0.0	0.00
E. NON-EARNING ASSETS												
1. Cash and Due from Banks	0.0	0.0	0.00	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
2. Other	0.0	0.0	0.00	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
TOTAL E	0.0	0.0	0.00	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
F. TOTAL ASSETS	198.2	211.2	91.01	197.0	200.8	91.19	145.9	60.36	141.6	60.29	144.0	92.22
G. DEPOSITS & MONEY MARKET FINANCING												
1. Demand Deposits	0.0	0.0	-	0.0	0.0	-	0.0	-	0.0	-	0.0	0.00
2. Savings Deposits	0.0	0.0	-	0.0	0.0	-	0.0	-	0.0	-	0.0	0.00
3. Time Deposits	1.1	1.0	0.49	1.4	1.3	0.69	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
4. Interbank	10.4	13.0	5.97	10.7	10.0	4.75	1.4	0.87	0.0	0.00	0.0	0.00
TOTAL G	11.5	14.0	6.46	12.1	11.3	5.14	1.4	0.87	0.0	0.00	0.0	0.00
H. OTHER FUNDING												
1. Long Term Borrowing	11.0	14.2	6.10	14.1	10.1	4.60	10.4	7.31	10.7	8.00	10.7	8.00
2. Subordinated Debt	11.0	11.0	5.49	7.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
3. Hybrid Capital	0.0	0.0	0.00	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
TOTAL H	22.0	25.2	11.59	21.1	10.1	4.60	10.4	7.31	10.7	8.00	10.7	8.00
I. OTHER (Non-accrual, Secured)	15.1	17.0	7.39	19.9	14.9	6.85	19.9	12.41	17.4	12.41	17.4	12.41
J. LOAN LOSS RESERVES												
(Not deducted from assets)	0.0	0.0	-	0.0	0.0	-	0.0	-	0.0	-	0.0	0.00
K. OTHER RESERVES	0.0	0.0	-	0.0	0.0	-	0.0	-	0.0	-	0.0	0.00
L. EQUITY	28.2	28.2	14.49	24.4	24.4	12.19	22.8	14.19	14.4	14.4	14.4	14.40
M. TOTAL LIABILITIES & EQUITY	176.8	231.8	100.00	211.8	200.1	100.00	145.3	100.00	141.6	100.00	144.0	100.00

Exchange Rate: USD1 = TND 1.000 USD1 = TND 1.2207 USD1 = TND 1.2871 USD1 = TND 1.3634

Income Statement Analysis

ARAB TUNISIAN LEASE

	31 Dec 2008		31 Dec 2007		31 Dec 2006		31 Dec 2005	
	Income Expenses TNDm Original	As % of Total AV Earning Assets Original	Income Expenses TNDm Restated	As % of Total AV Earning Assets Restated	Income Expenses TNDm Original	As % of Total AV Earning Assets Original	Income Expenses TNDm Original	As % of Total AV Earning Assets Original
1 Interest Received	22.9	11.35	19.4	11.58	21.3	22.25	16.1	11.25
2 Interest Paid	10.5	5.19	8.9	5.19	12.9	47.77	89.9	49.92
3 NET INTEREST REVENUE	12.4	6.08	10.5	6.22	8.4	3.58	7.8	3.09
4 Net Commission Income	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
5 Other Operating Income	0.1	0.05	0.0	0.00	0.4	3.28	0.9	0.40
6 Other Income	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
7 Personnel Expenses	2.3	1.13	2.2	1.29	1.9	1.95	2.2	1.47
8 Other Non-Interest Expenses	2.2	1.09	1.6	1.00	1.7	1.12	1.7	1.14
9 PMS-PROVISION ON OPERATING PROFIT	8.9	3.83	8.9	3.97	9.9	3.49	4.0	3.09
10 Provisions for Loan Losses	1.2	0.59	2.2	1.29	2.2	0.64	2.4	1.61
11 OPERATING PROFIT	8.8	3.34	4.4	2.98	3.1	2.05	1.8	1.27
12 Extraordinary Items	0.0	0.00	-0.1	-0.07	-0.1	-0.07	-0.1	-0.07
13 PMS-TAX PROFIT	8.8	3.34	4.3	2.92	3.0	1.97	1.8	1.26
14 Taxes	1.5	0.74	0.9	0.52	0.7	0.48	0.8	0.53
15 NET INCOME INCLUDING MINORITY INTEREST	6.3	2.60	3.4	2.40	2.3	1.51	1.2	0.87

Ratio Analysis

ARAB TUNISIAN LEASE

	31 Dec 2008	31 Dec 2007	31 Dec 2006	31 Dec 2005	
	Original	Restated	Original	Original	
I. PROFITABILITY LEVELS					
1 Pre-Profit Op. Profit/Total Assets (p.c.)	%	0.78	0.76	0.27	2.74
2 Operating Profit/Total Assets (p.c.)	%	0.21	0.59	1.07	1.23
3 Net Income/Equity (p.c.)	%	18.93	14.47	15.39	5.99
4 Net Income/Total Assets (p.c.)	%	3.90	1.85	1.49	0.84
5 Non-Int. Exp./Net Interest Rev. x					
Other Operating Income	%	66.00	27.74	45.43	41.06
6 Non Interest Exp./Total Assets (p.c.)	%	5.85	9.02	5.40	4.91
K. CAPITAL ADEQUACY (per cent)					
1 Interest Capital Generation	%	12.14	8.99	8.86	0.46
2 Equity/Total Assets	%	18.49	12.70	14.10	14.10
3 Equity/Loans	%	18.67	14.41	15.97	16.22
4 Capital/Risk - Tier 1	%	16.93	13.21	15.10	15.99
5 Capital/Risk - Total	%	22.98	19.31	15.19	15.99
M. LIQUIDITY (per cent)					
1 Liquid Assets/Deposits & Money Mkt Funding	%	6.27	11.28	107.14	78.16
2 Liquid Assets & Marketable Debt Sec / Deposits and Money Market Funding	%	6.27	11.28	107.14	78.16
3 Loans/Deposits & Money Mkt Funding	%	1,554.97	1,121.19	50,107.14	1,544.93
N. ASSET QUALITY					
1 Prov. for Loan Losses/Loans gross (p.c.)	%	0.59	1.20	1.40	1.64
2 Prov. for Loan Losses/Prov. Op Profit	%	15.00	22.22	41.51	92.81
3 Spec. & Embedded Gen. Loan Loss Res	%				
Impaired Loans gross of Loan Loss Res	%	79.49	81.10	76.99	27.90
4 Loan Loss Reserves / Loans gross	%	0.60	0.70	0.70	0.50
5 Net Charge-offs / Loans gross (p.c.)	%	0.6	0.6	0.6	0.6
6 Impaired Loans gross / Loans gross	%	8.49	9.99	12.07	16.49
7 Impaired Loans net / Equity	%	10.47	14.94	16.91	47.25

Spread Sheet Annex
Arab Tunisian Lease

	TNDm	31 Dec 2008 Original	31 Dec 2007 Original	31 Dec 2006 Original	31 Dec 2005 Original
TOTAL REPORTED EQUITY		38.2	24.4	22.6	21.8
L : EQUITY		38.2	24.4	22.6	21.8
Revaluation Reserves		0.0	0.0	0.0	0.0
Deferred income tax assets- to be deducted from equity		0.0	0.0	0.0	0.0
CORE CAPITAL		38.2	24.4	22.6	21.8
Eligible Weighted Hybrid Capital		0.0	0.0	0.0	0.0
FITCH ELIGIBLE CAPITAL		38.2	24.4	22.6	21.8
MEMO: Total Weighted Hybrid Capital		0.0	0.0	0.0	0.0
MEMO: Eligible Hybrid Capital Limit		16.4	10.5	9.7	9.3
MEMO: Potential for Further Eligible Hybrid Issuance		16.4	10.5	9.7	9.3

Echelle de notation

MAGHREB RATING	Member of Fitch Ratings Group
ECHELLE DE NOTATION NATIONALE TUNISIENNE	

NOTES COURT TERME (échéance inférieure à 12 mois)

F1+(tun) F1(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dette dans le pays. Dans le cas où les émetteurs présentent une solvabilité particulièrement forte, un signe "+" peut compléter la note F1.
F2(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est satisfaisante, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, la marge de sécurité est moins importante que pour les créances notées F1.
F3(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.
B(tun)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure est très sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières.
C(tun)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables.
D(tun)	Créances dont le défaut de paiement est constaté ou imminent.

NOTES LONG TERME (échéance supérieure à 12 mois)

AAA(tun)	Créances auxquelles on attribue la note la plus élevée. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cette note est habituellement attribuée aux émissions de l'Etat ou garanties par lui.
AA+(tun) AA(tun) AA-(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est très forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le risque de défaut lié à ces créances ne présente pas de différence significative avec celui des créances notées "AAA". Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
A+(tun) A(tun) A-(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des conditions économiques pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances des catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BBB+(tun) BBB(tun) BBB-(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BB+(tun) BB(tun) BB-(tun)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts reste sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Les signes "+" et "-" peuvent être utilisés pour marquer des nuances de qualité.
B+(tun) B(tun) B-(tun)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le principal et les intérêts sont pour le moment payés en temps et en heure, mais la marge de sécurité est faible et dépend d'une persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
CCC+(tun) CCC(tun) CCC-(tun) CC(tun) C(tun)	Créances pour lesquelles la possibilité d'un défaut de paiement est perceptible, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le paiement en temps et en heure du principal et des intérêts repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" dans la catégorie de notes CCC marquent des nuances de qualité.
DDD(tun) DD(tun) D(tun)	Créances dont le défaut de paiement est constaté.

Mise sous surveillance : La mise sous surveillance d'une note a pour objet de signaler aux investisseurs qu'il existe une forte possibilité de changement de cette note et d'indiquer le sens probable de ce changement : la surveillance est qualifiée de "positive" pour signaler la possibilité d'un relèvement de la note, de "négative" pour indiquer un abaissement probable. La mise sous surveillance a vocation à être temporaire.

Les notes n'expriment que l'appréciation de Maghreb Rating sur la capacité de la société à honorer en temps et en heure les échéances de remboursement de sa dette et ne comportent aucune appréciation sur le rendement dont les porteurs de titres de dette sont susceptibles de bénéficier. Ces notes sont formulées à partir des informations qui lui sont communiquées par la société et dont Maghreb Rating ne garantit ni l'exactitude ni le caractère complet. A tout moment, Maghreb Rating pourra si elle le juge fondé à partir des informations dont elle dispose, modifier les notes à la hausse ou à la baisse, cette modification pouvant être précédée d'une mise sous surveillance accompagnée ou non d'une indication de tendance.

2.2.14 Mode de placement

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, aux guichets de la BNA Capitaux et l'Arab Financial Consultants, intermédiaires en bourse.

2.2.15 Organisation de la représentation des porteurs des obligations

L'émission d'un emprunt obligataire est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : Les porteurs des obligations sont rassemblées en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations. Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

2.2.16 Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales. En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur. Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles du revenu imposable des personnes physiques les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre d'emprunts obligataires émis à partir du premier janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de 1500 dinars sans que ce montant n'excède 1000 dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

2.3. Renseignements généraux

2.3.1. Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement, la délivrance des attestations de propriété et le tenue de registre des obligations « Emprunt ATL 2009/2 », seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la BNA CAPITAUX - intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité y afférente.

2.3.2. Marché des titres

Il existe actuellement 5 emprunts obligataires émis par l'ATL qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la bourse sur 9 lignes de cotation.

Par ailleurs, il n'existe pas des titres émis par l'émetteur qui sont cotés à l'étranger.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt obligataire, l'ATL s'engage à demander l'admission des obligations souscrites au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

2.3.3. Prise en charge des obligations par la STICODEVAM

L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « Emprunt ATL 2009/2 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

2.3.4. Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive des tribunaux de Tunis.

Bulletins de souscription

Arab Tunisian Lease

Société Anonyme au capital de 17 000 000 dinars

Siège social : Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène

Registre du Commerce : B157711996

Objet social : La société a pour objet le financement des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage industriel ou professionnel.

ATL est notée « BBB (tun) » à long terme avec perspective d'évolution « stable » et « F3 (tun) » à court terme, par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 06 Avril 2009

Emprunt Obligataire « Emprunt ATL 2009/2 »

De 20 000 000 Dinars divisé en 200 000 obligations de 100 Dinars chacune

Emis par Appel Public à l'Epargne

Taux d'intérêt : TMM+ 0,75% et/ou 5,25% l'an

Durée : 7 ans avec 2 ans de franchise

Remboursement annuel constant à partir de la 3^{ème} année

La présente émission est notée « BBB (tun) » à long terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 27/08/2009

Décision de l'AGE du 21/05/2009

Délibération du Conseil d'Administration du 12/08/2009

Visa du Conseil du Marché Financier n° 09/0665 du 28/08/2009

Notice Légale publiée au JORT n° 106 Du 03/09/2009

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N° _____

Je (nous) soussigné (s)

Nom & prénom : (1) <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr	Pièce d'identité : (1) <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour de <input type="checkbox"/> Passeport
Nationalité :	N° Délivrée le : / / à
Profession/activité :	Code postal : Pays : Tél :
Adresse :	

Agissant pour le compte : (1) <input type="checkbox"/> De moi même <input type="checkbox"/> Du mandant en qualité de: <input type="checkbox"/> Tuteur <input type="checkbox"/> Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du et dont copie originale ou conforme est jointe à la présente.

Identité du mandant :	Personne morale :
Personne physique : (1) <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr	Raison Sociale
Nom & prénom :	N° du R.C
Pièce d'identité : (1) <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport	
N° Délivrée le : à	
Profession / activité :	
Adresse :	Code postal : Pays : Tél :

Déclare (ons) souscrire (2) :

- Obligations nominatives de l'emprunt « Emprunt ATL 2009/2 » à **taux fixe 5,25%**
- Obligations nominatives de l'emprunt « Emprunt ATL 2009/2 » à **taux variable TMM+ 0,75 %**

Au prix d'émission de cent (100) dinars par obligation, portant jouissance unique à partir du 25/09/2009 et remboursables annuellement à partir de la troisième année à raison de 20 Dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale majorée des intérêts annuels échus correspondants.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence et une copie de la note d'opération relative à cet emprunt et pris connaissance de leur contenu. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire au nombre et formes d'obligations ci-dessus indiqués. Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède je (nous) verse (ons) (1) :

- En espèces
- Par chèque n° Tiré sur Agence
- Par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert chez agence

La somme de (en toutes lettres) représentant le montant des obligations souscrites, soit (2) :

..... obligations à taux fixe obligations à taux variable.

Je (nous) désire(ons) que les titres souscrits soient déposés chez en gestion (1) libre compte géré

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession
Le second servant de souche

Tunis, le

Signature (3)

- 1) Cocher la case correspondante
- 2) Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres)
- 3) Faire précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé »

Bulletins de souscription Arab Tunisian Lease

Société Anonyme au capital de 17 000 000 dinars
Siège social : Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène
Registre du Commerce : B157711996

Objet social : La société a pour objet le financement des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage industriel ou professionnel.

ATL est notée « BBB (tun) » à long terme avec perspective d'évolution « stable » et « F3 (tun) » à court terme, par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 06 Avril 2009

Emprunt Obligataire « Emprunt ATL 2009/2 »

De 20 000 000 Dinars divisé en 200 000 obligations de 100 Dinars chacune

Emis par Appel Public à l'Epargne

Taux d'intérêt : TMM+ 0,75% et/ou 5,25% l'an

Durée : 7 ans avec 2 ans de franchise

Remboursement annuel constant à partir de la 3^{ème} année

La présente émission est notée « BBB (tun) » à long terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 27/08/2009

Décision de l'AGE du 21/05/2009

Délibération du Conseil d'Administration du 12/08/2009

Visa du Conseil du Marché Financier n° 09/0665 du 28/08/2009

Notice Légale publiée au JORT n° 106 Du 03/09/2009

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N° _____

Je (nous) soussigné (s)

Nom & prénom : (1) <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr			
Nationalité :		Pièce d'identité : (1) <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour de <input type="checkbox"/> Passeport	
N°	Délivrée le: / / à		
Profession/activité :			
Adresse :		Code postal :	Pays : Tél :

Agissant pour le compte : (1)	<input type="checkbox"/> De moi même
	<input type="checkbox"/> Du mandant en qualité de:
	<input type="checkbox"/> Tuteur
	<input type="checkbox"/> Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du et dont copie originale ou conforme est jointe à la présente.

Identité du mandant :	
Personne physique : (1) <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr	Personne morale :
Nom & prénom :	Raison Sociale
Pièce d'identité : (1) <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport	N° du R.C
N°	Délivrée le: à
Profession / activité :	
Adresse : Code postal : Pays : Tél :	

Déclare (ons) souscrire (2) :

- Obligations nominatives de l'emprunt « Emprunt ATL 2009/2 » à **taux fixe 5,25%**
- Obligations nominatives de l'emprunt « Emprunt ATL 2009/2 » à **taux variable TMM+ 0,75 %**

Au prix d'émission de cent (100) dinars par obligation, portant jouissance unique à partir du 25/09/2009 et remboursables annuellement à partir de la troisième année à raison de 20 Dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale majorée des intérêts annuels échus correspondants.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence et une copie de la note d'opération relative à cet emprunt et pris connaissance de leur contenu. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire au nombre et formes d'obligations ci-dessus indiqués. Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède je (nous) verse (ons) (1) :

- En espèces
- Par chèque n° Tiré sur Agence
- Par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert chez agence

La somme de (en toutes lettres) représentant le montant des obligations souscrites, soit (2) :

..... obligations à taux fixe obligations à taux variable.

Je (nous) désire(ons) que les titres souscrits soient déposés chez en gestion (1) libre compte géré

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession

Le second servant de souche

Tunis, le

Signature (3)

- 1) Cocher la case correspondante
- 2) Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres)
- 3) Faire précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé »